



DEAUVILLE YACHT CLUB

AVIS DE COURSE

Coupe du Deauville Yacht Club

Les vendredi 1, samedi 2 et dimanche 3 mai 2026

Autorité Organisatrice : Deauville Yacht Club
Grade 5B

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
 - le règlement OSIRIS Habitable
 - les Instructions de Course
- 1.6 - **2 personnes minimum sur un bateau (DSQ sans instruction – RCV 60.5(b)(3)), ...**
 - le port d'une brassière est obligatoire pendant toute la durée de la course.
- 1.7 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer, à la voix si possible, sinon par VHF sur le canal convenu pour la course.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après **18h00** le **30 avril 2026** et affichées au tableau d'information.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale sur le site internet du club :

<https://www.deauvilleyachtclub.org/regates/regates-2026/coupe-du-deauville-yacht-club-1er-au-3-mai-2026/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable *sur la terrasse du Deauville Yacht Club*.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à :
 - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5e - 4e - 3e** catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 - Tous les bateaux du système à handicap : **Osiris Habitable** d'un coefficient minimum de **10** et d'une longueur minimale de **6.50 mètres**.
 - Tous les bateaux des classes A-B-C-D-R1-R2-R3-R4-L-DRAGON-J80.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en envoyant les droits requis, par chèque à **Deauville Yacht Club 12 Quai des Yacht 14800 Deauville** ou par virement vers :

- International Account Bank Code (BIC): **FR76 1380 7109 3076 0011 6481 538**
- Bank Identifier: **CCBPFRRPPNAN**
- Banque/Bank: **BPGO DEAUVILLE**

Jusqu'au *jeudi 30 avril 2026 23h59*.

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du Deauville Yacht Club en remplissant le formulaire du système : http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=DYC.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Inscription tardive : **Il n'y aura pas d'inscription tardive à la régates le vendredi 1er mai 2026 au matin**
- 4.8 Disposition sur le nombre de bateaux : Les quillards de sport et sports boats (Dragon, J80 ...) devront être inscrits en nombre supérieur à 4 pour pouvoir constituer une série et éventuellement obtenir du comité de course une organisation de course et des parcours spécifiques de type construit.

5 DROITS À PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription à la régates jusqu'au 30 avril 2026 au soir
Toutes	70,00 € par bateau

- 5.2 Autres frais :
- Pour participer au cocktail-dînatore, les membres des équipages doivent **s'inscrire** auprès du secrétariat du club **avant le mardi 28 avril 2026 – 18h00**.
 Une participation de **20.00 € par personne** est à régler lors de la réservation.

8 PROGRAMME

- 8.1 Programme à terre :
 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>jeudi 30 avril 2026</i>	<i>10h00</i>	<i>18h00</i>

Autre :

Le vendredi 1er mai 2026 à partir de 19h30, est organisé, dans les salons du Deauville Yacht Club, **un cocktail dînatore**.

8.3 Jours de course :

Etapes	1/5/2026	2/5/2026	3/5/2026
Ouverture du Club	07h00	07h30	08h30
Briefing	08h00	08h30	09h30
Ouvertures des portes	08h53	09h26	09h58
1 ^{er} signal d'avertissement	09h40	10h00	10h30
Pleine mer / coefficient	11h15 / 82	11h49 / 82	12h22 / 80
Nbre de course ce jour et maximum (*)	1 / 4	1 / 4	1 / 4
Fermeture de ligne de dernière course du jour	13h30	14h00	14h30
Fermeture des portes	14h29	15h03	15h35

(*) Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la série est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.6 Les jours de course, la fixation de l'heure limite pour lancer un signal d'avertissement est laissée à l'appréciation du Président du Comité de Course.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit et/ou côtier voir annexe « parcours » de l'annexe aux IC.*

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant :

- Un classement général OSIRIS Habitable
- Un classement général Quillards de sport & Sports Boats si une série a été constituée.
- A défaut ces bateaux seront classés en OSIRIS Habitable

14.2 *Une* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *trois* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps.*

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20

ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

PRIX

Après la validation des résultats définitifs, le palmarès sera donné dès que possible dans les salons du Deauville Yacht Club et un lot sera tiré au sort en présence d'au moins un membre d'équipage.

A défaut de cette présence, le lot sera remis en jeu.

22

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

DEAUVILLE YACHT CLUB

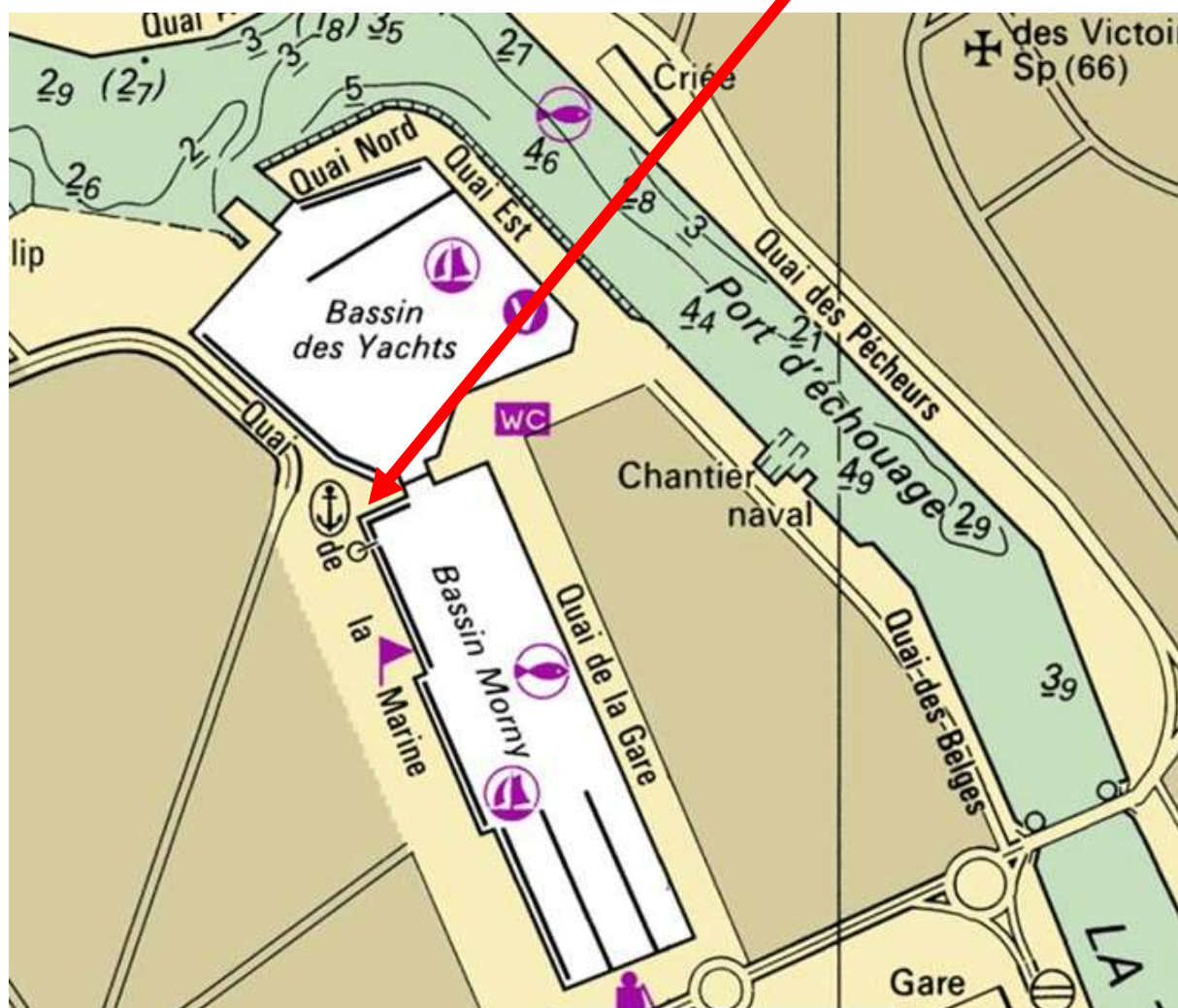
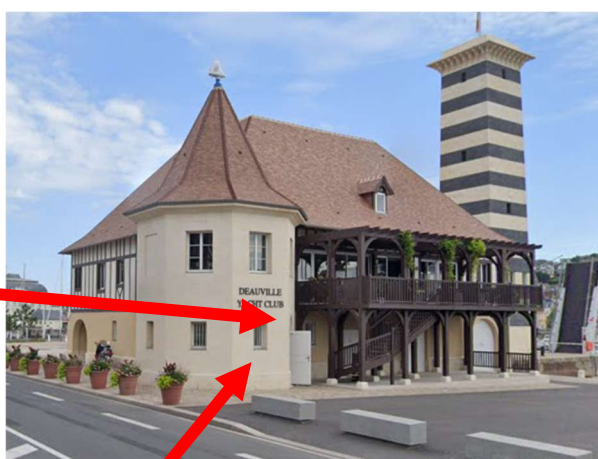
12, quai des Yachts 14800 DEAUVILLE

Tél : 02 31 88 38 19

E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org Site internet : www.deauvilleyachtclub.org

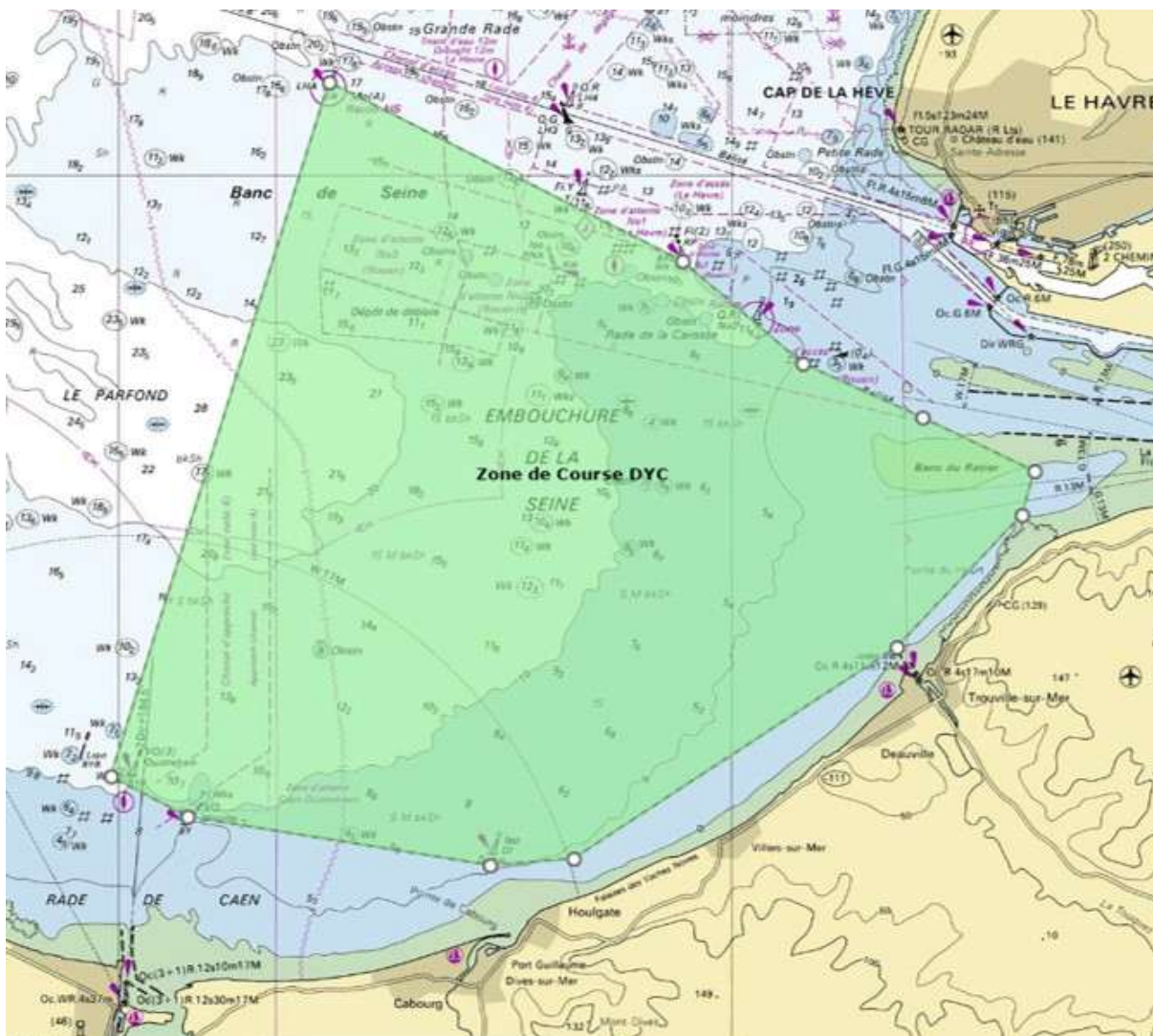
ANNEXE A : « PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE »

Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, ... afin de faciliter l'arrivée des concurrents



ANNEXE B : « ZONE DE COURSE »

Les bateaux, quelques soient les classes, devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord-Ouest).



Repères ZONE DE COURSE (bloc marine 2025)

DEAUVILLE	49°22'400 N	00°04'100 E
DI	49°19'200 N	00°05'800 W
MERVILLE	49°19'700 N	00°13'400 W
OUISTREHAM	49°20'400 N	00°14'800 W
LHA	49°31'400 N	00°09'900 W
RP	49°28'600 N	00°01'200 W
RATIER NORD-OUEST	49°27'000 N	00°01'800 E
RATIER SUD	49°25'100 N	00°07'100 E